



N° 13. 5	<b>Droit social</b> <b>Les instances représentatives du personnel</b>	1 jour	9 avril 2024
----------------	--	--------	--------------

**Intervenant :** Mathieu RICHARD  
Conseiller technique en droit social/RH

**Coût :** 295 euros

**Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des ressources humaines  
Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :**

Formation en présentiel.  
Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres.  
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.  
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des acquis en cours de formation :  
Etudes d'exemples tirés de la vie des entreprises.  
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Effectif minimum :** 3 personnes

**Capacité maximum :** 12 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Lieu :** Orléans

**Objectifs pédagogiques**

- Distinguer les missions de chaque instance
- Maîtriser la gestion et le fonctionnement des instances représentatives
- Identifier les normes encadrant le mandat des représentants du personnel

**Programme**

**I – La notion de représentation du personnel**

- Définition du représentant du personnel
- Partage des rôles entre les différents représentants du personnel

**II – Les missions et attributions des instances**

- La place et le rôle des organisations syndicales
- La place et le rôle du CSE
- Le CSE central et le CSE d'établissement

**III – Le mandat des représentants du personnel**

- La durée du mandat
- Les heures de délégation
- La liberté de déplacement
- La formation des membres du CSE

**IV – Le fonctionnement des instances**

- Les réunions du CSE
- La négociation collective
- Les moyens d'action
- Les commissions obligatoires et facultatives du CSE

**V – La protection des représentants du personnel**

- Les domaines de protection
- La procédure spéciale de sanction / rupture du contrat de travail
- Le délit d'entrave

